

Règlement Opel & Friends Trackday au « Circuit des Ecuyers » le 22 février 2025

Cette séance est ouverte aux Opel anciennes de série*, uniquement pour le loisir, sans classement ni chronométrage. Des véhicules d'autres marques peuvent être également admis à la manifestation à condition d'être parrainés par un participant opéliste.

Par le fait de son inscription, chaque personne s'engage à **RESPECTER** le présent **RÈGLEMENT** sous peine **d'EXCLUSION** pure et simple.

Chaque participant devra se présenter auprès de l'organisation avant son entrée sur piste, même s'il a expédié son engagement par voie postale ou courrier électronique.

Chaque participant devra assister au briefing préalable à l'ouverture de la piste, donné par le(s) organisateur(s) du franco Blitz.

Chaque participant devra avant d'avoir accès à la piste soumettre son véhicule au sonomètre du responsable du circuit qui vérifiera le volume sonore de l'échappement du véhicule.

La Limite sonore des échappements est de 95 décibels.

*** les véhicules de compétition doivent être conforme à leurs réglementations (passeport valide) et les occupants doivent porter les équipements de protections imposés (articles II-A12 et II-B12 des RTS FFSA)**

En Piste :

- Le port du CASQUE et de la CEINTURE de sécurité sont OBLIGATOIRES.
- Chaque véhicule ne pourra transporter qu'un seul passager en plus du conducteur.
- L'âge minimum pour être passager à l'avant est de 14 ans et la taille, supérieure à 1,35 mètre
- Les glaces latérales ne doivent pas être ouvertes de plus de cinq centimètres.
- Ces véhicules seront vides de tout objet non arrimés solidement.
- Les véhicules doivent être en état de fonctionnement (signalisation, freins, pneumatiques, carrosserie, etc..).
- L'entretien doit être suivi. (pas de fuite de liquide susceptible de souiller la piste).

En cas de panne ou d'incident, les véhicules seront dégagés par les organisateurs :

- Il est strictement interdit de descendre du véhicule immobilisé sous peine d'exclusion, sauf danger immédiat pour ses occupants.
- Il est interdit d'intervenir personnellement sur la piste afin de dégager un véhicule.
- En cas d'immobilisation d'un véhicule, la séance sera interrompue et **les participants devront rentrer au stand.**
- Le remplissage de carburant est interdit sur la piste.

Le Franco-Blitz se réserve le droit :

- De refuser toute inscription sans avoir à fournir de justification.
- De refuser l'accès, à la piste, à toute voiture n'ayant pas les caractéristiques mentionnées sur le dossier d'engagement
- D'exclure immédiatement toute personne ou équipage ayant un comportement dangereux ou non responsable.
(Celui-ci pourra être signalé par tout conducteur, commissaire ou vidéo surveillance)

Les participants devront respecter les signaux des commissaires et n'accéderont à la piste qu'après avoir obtenu leur accord sous peine d'exclusion immédiate.

Il est interdit d'amener, proposer, distribuer, consommer de l'alcool ou des produits stupéfiants de quelque nature que ce soit. Tout conducteur sous l'emprise de l'alcool, de la drogue sera exclu immédiatement de la manifestation.

Tout conducteur faisant preuve d'agressivité sera exclu immédiatement de la manifestation.

L'acceptation du présent règlement décharge le Franco-Blitz de toute responsabilité civile ou judiciaire, que l'action soit initiée par le participant ou par ses ayants droits.

Je soussigné, déclare avoir pris connaissance et accepter sans aucune réserve le règlement de cette manifestation.

Je déclare endosser toute responsabilité concernant tout dommage ou blessure de quelque nature me concernant moi ou autrui, qu'il soit résultant de ma responsabilité ou non et renonce, ainsi que mes ayants droit, à poursuivre le Franco Blitz, ou toute autre personne ou organisme associé à la manifestation, pour quelque motif que ce soit.

J'atteste que mon véhicule est valablement assuré, au minimum au tiers et répond aux prescriptions du code de la route.

Je ne fais pas l'objet d'un retrait de permis de conduire.

Les dommages corporels et matériels survenus aux participants ne seront pas couverts par l'assurance de l'organisation.

Nom et prénom :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :